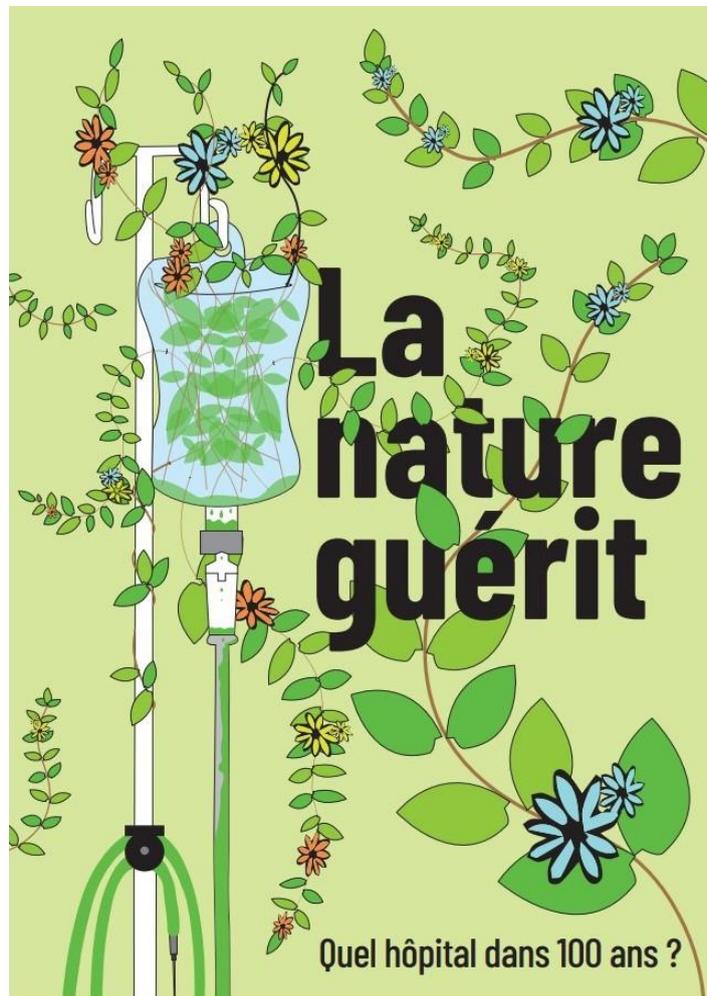


## RAPPORT DE GESTION 2022



**Brochure destinée aux Délégué.e.s  
à l'Assemblée générale  
pour la séance du mercredi 31 mai 2023**

*Illustration de la page de couverture :  
Œuvre réalisée par Léanne Pasche, 1<sup>er</sup> prix du concours de l'édhéa en 2022  
Le thème choisi : « Quel hôpital dans 100 ans ? »*

RAPPORT DE GESTION 2022



## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Organes de l'Association</b> .....	<b>2</b>
1.1.	Assemblée générale : les 50 membres en fonction jusqu'au 30 juin 2025. ....	2
1.2.	Membres du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 30 juin 2025 .....	3
1.3.	Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté .....	3
1.4.	Vérificateurs des comptes .....	3
1.5.	Administration .....	4
<b>2.</b>	<b>Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 31 mai 2023</b> .....	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>Approbation du PV de la séance du 22 juin 2022</b> .....	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>Rapport du président du Comité de l'Association</b> .....	<b>5</b>
4.1.	Le mot du Président .....	5
<b>5.</b>	<b>Comptes 2022</b> .....	<b>6</b>
5.1.	Comptes de fonctionnement 2022 de ProjetSanté en bref .....	6
5.2.	Comptes de fonctionnement et d'investissements.....	7
5.3.	Le bilan de ProjetSanté au 31 décembre 2022 en bref .....	8
5.4.	Bilan au 31 décembre 2022 .....	9
5.5.	Annexe au bilan.....	10
5.6.	Rapport de l'organe de révision .....	11
<b>6.</b>	<b>Budget 2024</b> .....	<b>12</b>
6.1.	Le budget 2024 de ProjetSanté, en bref .....	12
6.2.	Le budget 2024, comparé aux comptes 2022 et au budget 2023 .....	13
6.3.	Le mot de la Direction .....	14
<b>7.</b>	<b>ProjetSanté a fêté ses 100 ans d'existence en 2022</b> .....	<b>15</b>
7.1.	Rappel des faits .....	15
7.2.	La journée « découverte » du 24 septembre 2022 .....	15
7.3.	Le concours d'affiches avec le thème « Une santé durable ? Un défi pour l'environnement. » .....	16
<b>8.</b>	<b>Conclusions</b> .....	<b>17</b>
<b>9.</b>	<b>Contact, buts de ProjetSanté</b> .....	<b>18</b>

# 1. Organes de l'Association

## 1.1. Assemblée générale : les 50 membres en fonction jusqu'au 30 juin 2025.

Base statutaire : articles 9 et ss des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)

### District de Sierre (45 délégués)

#### Anniviers et Sierre plaine (10 délégués)

Anniviers :	M. Fabrice Ganioz	Grimentz
	Mme Sonia Martin	St-Luc
Chalais :	Mme Sylvie Masserey Anselin	Chalais
	Mme Valérie Savioz	Réchy
	M. Kilian Siggen	Chalais
Chippis :	M. David Rey	Chippis
Grône :	M. Antoine Fournier	Grône
	Mme Karine Crettaz	Grône
St-Léonard :	M. Fabien Schwery	St-Léonard
	M. Nicolas Pralong	St-Léonard

#### Noble et Louable Contrée (19 délégués)

Crans-Montana :	Mme Marielle Clivaz	Randogne
	M. Claude Robert Crettol	Loc
	Mme Romaine Duc-Bonvin	Chermignon-d'En-Bas
	Mme Jacqueline Gammaldi	Montana
	Mme Alexandra Monteiro Lages	Chermignon-d'En-Bas
	M. Yvan Rion	Crans-Montana
	M. Claude Robyr	Montana
	M. Jean-Paul Tissières	Chermignon-d'En-Bas
	Mme Madeleine Vocat Mayor	Loc
	Mme Sylvie Zufferey	Mollens
Icogne:	Mme Nathalie von Dach	Icogne
Lens :	M. David Bagnoud	Lens
	M. Bertrand Emery	Lens
	M. Patrick Lamon	Flanthey
	M. Bernard Rey	Lens
Noble-Contrée :	Stéphane Ganzer	Veyras
	Gaëlle Oggier	Miège
	Jean-Claude Vocat	Miège
	Justin Métrailler	Venthône

#### Ville de Sierre (16 délégués)

Sierre :	M. Eddy Beney	Sierre
	M. Marc-André Berclaz	Sierre
	M. Pierre Berthod	Sierre

M. Jérôme Crettol	Sierre
M. Stéphane Delaloye	Sierre
M. Jean-Pierre Lugon	Sierre
M. Pierre Kenzelmann	Sierre
M. Anthony Lamon	Sierre
Mme Laetitia Massy	Sierre
M. Nicolas Melly	Sierre
Mme Rachel Pralong	Sierre
Mme Laurence Salamin	Sierre
M. Olivier Salamin	Sierre
M. Jérémy Savioz	Sierre
M. Didier Vultagio	Sierre
M. Jacques Zufferey	Muraz

### **District de Loèche (5 délégués)**

District de Loèche	Mme Rebecca Cina	Salgesch
District de Loèche	M. Ralph Lorenz	Leukerbad
District de Loèche	Mme Claudia Blumenthal	Turtmann
District de Loèche	M. Pascal Martig	Gampel
District de Loèche	Mme Evelyne Pfammatter	Leuk-Stadt

#### **1.2. Membres du Comité de ProjetSanté en fonction jusqu'au 30 juin 2025**

*Base statutaire : articles 13 et ss des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)*

M. Olivier Salamin, Président, représentant de la Ville de Sierre  
Mme Romaine Duc-Bonvin, Vice-présidente, représentante de la Noble & Louable Contrée  
Mme Rebecca Cina, Membre, représentante du district de Loèche  
M. Nicolas Melly, Membre, représentant de Sierre  
M. Nicolas Pralong, Membre, représentant d'Anniviers et de Sierre Plaine  
Dominique Epiney, Secrétaire du comité avec voix consultative

#### **1.3. Les commissions exécutives du Comité de ProjetSanté**

##### **Commission de construction :**

Nicolas Melly, Président ; Nicolas Pralong, membre

##### **Commission des finances :**

Romaine Duc-Bonvin, Président ; Nicolas Pralong, membre

##### **Commission de soutien :**

Rebecca Cina, Présidente, Nicolas Melly, membre

#### **1.4. Vérificateurs des comptes**

*Base statutaire : article 17 des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)*

Fiduciaire : DS Fiduciaire, Duc & Fils SA, Sierre

## 1.5. Administration

*Base statutaire : article 15 des statuts du 14 juin 2004 (état au 11 juin 2015)*

M. Dominique Epiney, directeur

Mme Anne-Jo Favre-Caloz, secrétaire de direction et comptable (dès le 01.12.2021)

Mme Cristina Philippoz, chargée de communication (dès le 01.12.21)

Mme Catherine Praplan, chargée de la gestion des logements

M. Paulo Oliveira, concierge du bâtiment les Martinets

Hôpital du Valais, pour les prestations faites pour l'entretien externe des Martinets et de l'édhéa et la collaboration pour la facturation des loyers des logements utilisés par le personnel de l'Hôpital

\* \* \* \*

## 2. Ordre du jour de l'Assemblée générale du mercredi 31 mai 2023

**Lieu :** Résidence Plantzette, Chapelle

**Heure :** à 18h30

1. Ouverture de l'Assemblée, salutations par le Président du Comité
2. Contrôle des **présences**
3. Approbation de l'**ordre du jour**
4. Désignation des **scrutateurs**
5. Approbation du **procès-verbal** du 22 juin 2022
6. **Rapport du Président** du Comité
7. **Nomination** au sein du Comité (nouvelle délégation sierroise)
8. **Modification** des statuts
  - 8.1. Article 9 (voir le détail en annexe)
  - 8.2. Article 15 (voir le détail en annexe)
9. **Comptes 2022** de ProjetSanté
  - 9.1. Présentation des comptes d'exploitation, du bilan et de l'annexe
  - 9.2. Rapport de l'organe de révision
  - 9.3. Approbation des comptes et décharge du Comité
10. **Budget 2024** de ProjetSanté
  - 10.1. Rappel budget 2023
  - 10.2. Présentation du budget 2024
  - 10.3. Discussion / Décision
11. Bilan du **Jubilé** du 100<sup>ème</sup> de Projet Santé
12. Divers

## 3. Approbation du PV de la séance du 22 juin 2022

Les délégués ont reçu le procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 juin 2022 le 9 mai 2023.

## 4. Rapport du président du Comité de l'Association

### 4.1. Le mot du Président

L'année 2022 a connu des changements symboliques importants. Marquée par le jubilé de ses 100 ans d'existence, l'Association de valorisation du patrimoine hospitalier (ProjetSanté) s'est associée à l'Hôpital du Valais et à l'EDHEA pour fêter l'événement.

Dans le cadre d'une journée découverte qui a permis à plusieurs centaines de personnes de visiter l'Hôpital de Sierre et Loèche, ProjetSanté a tenu un stand santé, nature et le développement durable qui a suscité beaucoup d'intérêts auprès des visiteurs. Durant la partie officielle, l'Association a annoncé le soutien de 5 projets novateurs renouant ainsi avec l'une de ses missions principales :

1. ASLEC : projet Phare ouest
2. SWO : ferme pédagogique avec des requérants d'asile
3. Espace Tschüdanga : école en nature et animations pour enfants
4. Un soin juste : projet d'accès aux soins pour toutes et tous
5. Armée du salut : mise à disposition d'une chambre d'accueil d'urgence

ProjetSanté a également profité de ce moment pour lancer un chantier d'optimisation de son organisation. Avec l'aide du bureau Vicario et le travail de CAS de sa Vice-présidente Romaine Duc-Bonvin, le comité exécutif a défini le périmètre de ses tâches et responsabilités. Avec le départ de son directeur, elle s'est structurée plus finement autour de ses trois commissions : finances, constructions, soutien et communication.

L'Association s'est associée à des mandataires spécialisés dans chacun des domaines concernés. Elle bénéficie par ailleurs des services engagés de Mmes Anne-Jo Favre, secrétaire-comptable et Catherine Praplan, intendante des immeubles.

En tant que Président, je souhaite profiter de cette tribune pour remercier toutes les personnes citées pour leur travail et qui contribue aux ambitions de notre Association : ProjetSanté peut profiter au développement des soins de longue durée avec la Résidence Plantzette et son partenariat avec le CMS de Sierre.

Elle peut également se projeter sereinement vers l'avenir en imaginant l'occupation de l'ancien hôpital au départ de l'EDHEA vers les Halles Usego. Surtout, l'Association va continuer de soutenir des projets innovants dans les domaines sociaux et sanitaires. Elle pourra même vous proposer ses propres projets afin de soutenir les collectivités publiques et le vivre-ensemble.

Olivier Salamin

## 5. Comptes 2022

### 5.1. Compte 2022 de Projet Santé en bref

#### Le compte de ProjetSanté 2022, en bref

Avant de parcourir le compte de **fonctionnement 2022**, ce dernier se présente en résumé comme suit :

• Produits de fonctionnement	1'448'025.44
• Charges de fonctionnement	<u>-1'353'874.05</u>
<b>Sous-total</b>	<b>94'151.39</b>
• Charges directes ProjetSanté	-78'386.70
<b>Sous-total</b>	<b>15'764.69</b>
• Projet Résidence Plantzette	<u>-14'014.00</u>
<b>Résultat</b>	<b><u>1'750.69</u></b>

La situation de la **marge d'autofinancement nette** s'établit comme suit :

• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1'750.69</b>
• Amortissements comptables	540'855.09
• Attribution au fonds rénovation bât.	385'388.70
• Attribution au fonds soutiens PS	46'667.00
• Attribution au fonds assurance	10'000.00
• Fluctuations des titres	<u>32'800.00</u>
<b>Marge d'autofinancement brute</b>	<b>1'017'461.48</b>
• Prélèvement au fonds de soutiens PS	-101'667.00
• Prélèvement au fonds assurance	<u>-5'000.00</u>
• <b>Marge d'autofinancement nette</b>	<b><u>910'794.48</u></b>

Au chapitre des **investissements**, le compte 2022 a enregistré les dépenses suivantes :

• RP, investissements payés en 2022	-58'279.70
• Martinets, réfection balcons	-560'511.80
• OCVS, assainissement toiture	<u>-1'010.85</u>
• <b>Montant des investissements nets</b>	<b><u>-619'802.35</u></b>
<b>Sous-total</b>	<b>290'992.13</b>
<b>Remboursement hypothèque RP</b>	<b><u>-376'500.00</u></b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b><u>-85'507.87</u></b>

## 5.2. Compte de fonctionnement et d'investissements

Compte de fonctionnement 2022, comparé à l'année 2021 et au budget 2022

Libellé	Compte 2022	Compte 2021	Budget 2022
<b>1. Fonctionnement</b>			
Salaires et charges	199 009,10	176 631,40	201 700,00
Matériel nettoyage et autres	11 420,85	9 985,10	8 500,00
Entretien et réparation	73 866,11	139 398,80	147 100,00
Eau et énergie et taxes	126 666,40	117 589,75	107 000,00
Assurances	25 337,90	24 904,20	24 500,00
Amortissement	540 855,09	435 385,00	470 000,00
Affectation au fonds de rénovation	385 388,70	250 000,00	250 000,00
Intérêts et frais de titres	129 945,76	124 063,46	136 000,00
Autres charges	47 558,14	78 417,61	53 000,00
./. Encaissement des charges	-186 174,00	-180 480,60	-170 000,00
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>1 353 874,05</b>	<b>1 175 894,72</b>	<b>1 227 800,00</b>
Loyers Martinets	519 637,54	491 884,40	507 000,00
Loyers ancien hôpital	144 454,40	144 454,40	145 000,00
Loyers Villa les Chardonnerets	24 240,00	24 240,00	25 000,00
Loyers Résidence Plantzette	600 000,00	600 000,00	600 000,00
Loyers Bâtiment Sud (OCVS)	0,00	0,00	0,00
Loyers Bureaux CMS dans la RP	25 000,00	25 000,00	50 000,00
Loyers Vignes	0,00	588,00	600,00
Loyers Parking ECAV + Martinets	36 450,00	33 600,00	33 000,00
Subventions rénovation ECAV (2001)	0,00	0,00	0,00
Intérêts sur placement et titres	98 243,50	79 011,25	50 000,00
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>1 448 025,44</b>	<b>1 398 778,05</b>	<b>1 410 600,00</b>
<b>Sous-total exploitation ordinaire</b>	<b>94 151,39</b>	<b>222 883,33</b>	<b>182 800,00</b>
Charges directes Projet Santé	31 719,70	170 306,25	178 000,00
Projet Résidence Plantzette	14 014,00	49 126,40	0,00
Dotation au fonds PS	46 667,00	0,00	0,00
<b>Sous-total Projet Santé</b>	<b>92 400,70</b>	<b>219 432,65</b>	<b>178 000,00</b>
<b>Résultat global</b>	<b>1 750,69</b>	<b>3 450,68</b>	<b>4 800,00</b>
<b>Amortissements comptables</b>	<b>540 855,09</b>	<b>435 385,00</b>	<b>470 000,00</b>
<b>Dotation aux fonds</b>	<b>474 855,70</b>	<b>442 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
<b>Marge d'autofinancement brute</b>	<b>1 017 461,48</b>	<b>880 835,68</b>	<b>724 800,00</b>
<b>Prélèvement aux fonds</b>	<b>-106 667,00</b>	<b>-149 831,90</b>	<b>0,00</b>
<b>Marge d'autofinancement nette</b>	<b>910 794,48</b>	<b>731 003,78</b>	<b>724 800,00</b>
<b>2. Investissements</b>			
RP, investissements	-58 279,70	-239 322,15	0,00
RP, subventions cantonales	0,00	669 300,00	0,00
RP, subventions communales par PS	0,00	0,00	0,00
CMS, bureaux, partie Est - étage - 1	0,00	-26 239,85	0,00
Martinets, réfection balcons	-560 511,80	0,00	-500 000,00
Martinets, remplacement des portes / logements	0,00	-5 385,00	0,00
OCVS, assainissement toiture	-1 010,85	-150 537,14	0,00
<b>Investissements nets</b>	<b>-619 802,35</b>	<b>247 815,86</b>	<b>-500 000,00</b>
<b>Variation des dettes à long terme</b>	<b>-376 500,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Excédent (+)/Insuffisance (-)</b>	<b>-85 507,87</b>	<b>978 819,64</b>	<b>224 800,00</b>

### 5.3. Le bilan de Projet Santé au 31 décembre 2022 en bref

Le bilan de ProjetSanté au 31 décembre 2022, en bref :

#### 1. Actifs

1.1	<u>Actifs circulants</u>		5'229'302.01
1.2	<u>Actifs immobilisés</u>		
	Résidence Plantzette (provisoire)	18'836'898.05	
	RP, Subventions (provisoire)	<u>-7'296'980.00</u>	
	RP, Investissements nets (provisoire)	11'539'918.05	
	RP, fonds d'amortissement (3 ans PT)	<u>-1'130'000.00</u>	10'409'918.05
	RP, CMS, bureau, étage -1	663'254.00	
	RP, CMS, Jardins thérapeutiques	245'268.50	
	RP, OCVS, assainissement toiture	<u>138'956.20</u>	1'047'478.70
	<b>Sous-total, site Plantzette consolidé</b>		<b>11'457'396.75</b>
	Bâtiment les Martinets		696'512.80
	Actifs immobilisés pour mémoire		<u>3.00</u>
	<b>Total Actifs immobilisés</b>		<b><u>12'153'912.55</u></b>

**Total de l'actif** **17'383'214.56**

#### 2. Passif

2.1	<u>Capitaux étrangers</u>		
	Créanciers et passifs transitoires	263'087.86	
	Emprunts à long terme	12'173'500.00	
	Fonds et provisions	<u>1'752'397.49</u>	14'188'985.35
2.2	<u>Capitaux propres</u>		<u>3'194'229.21</u>
	<b>Total du Passif</b>		<b><u>17'383'214.56</u></b>

## 5.4. Bilan au 31 décembre 2022

Bilan au 31 décembre 2022 comparé au bilan au 31 décembre 2021

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>Variation</b>
<b>Actifs circulants</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Caisse	368,45	1 715,45	-1 347,00
Banques c/c, UBS SA+BCVs	2 793 369,34	2 761 610,76	31 758,58
BCVs, cpte construction RP	1 012 589,55	438 992,15	573 597,40
BCVs, cpte construction autres (JT/CMS/OCVS)	453 131,60	451 538,30	1 593,30
Débiteurs	138 557,12	78 488,02	60 069,10
Provision du croire	-40 000,00	-40 000,00	0,00
Actifs transitoires	35 385,95	713 644,05	-678 258,10
Titres cotés en bourse	835 900,00	803 100,00	32 800,00
<b>Total actifs circulants</b>	<b>5 229 302,01</b>	<b>5 209 088,73</b>	<b>20 213,28</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Titres de publicité	1,00	1,00	0,00
Matériel informatique, mobilier de bureau	0,00	0,00	0,00
Immeubles Les Martinets	696 512,80	170 001,00	526 511,80
Immeuble Ancien Hôpital	1,00	1,00	0,00
Villa les Chardonnerets	1,00	1,00	0,00
Parking ECAV et Martinets	0,00	0,00	0,00
Immeuble Résidence Plantzette	18 836 898,05	18 778 618,35	58 279,70
RP, fonds d'amortissement	-1 130 000,00	-710 000,00	-420 000,00
Immeuble RP, subventions cantonales	-5 351 980,00	-5 351 980,00	0,00
Immeuble RP, subventions communales par PS	-1 945 000,00	-1 945 000,00	0,00
<b>Sous-total RP</b>	<b>10 409 918,05</b>	<b>10 771 638,35</b>	<b>-361 720,30</b>
RP, CMS, bureau, étage - 1	663 254,00	713 254,00	-50 000,00
RP, Jardins thérapeutique	245 268,50	275 900,00	-30 631,50
RP, OCVS, assainissement toiture	138 956,20	180 839,39	-41 883,19
Vigne H. Marini	0,00	0,00	0,00
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>12 153 912,55</b>	<b>12 111 635,74</b>	<b>42 276,81</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>17 383 214,56</b>	<b>17 320 724,47</b>	<b>62 490,09</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux étrangers</b>			
Créanciers	176 221,56	83 840,05	92 381,51
Passifs transitoires	86 866,30	79 694,60	7 171,70
Emprunt à court terme	0,00	0,00	0,00
Emprunt à long terme	12 173 500,00	12 550 000,00	-376 500,00
Crédit LIM	0,00	0,00	0,00
Fonds de rénovation d'immeuble	932 000,00	546 611,30	385 388,70
Provision fluctuation des titres	545 900,00	513 100,00	32 800,00
Fonds soutien ProjetSanté	100 000,00	150 000,00	-50 000,00
Provision franchise assurances	60 000,00	55 000,00	5 000,00
Fonds 100ème anniversaire	114 497,49	150 000,00	-35 502,51
Fonds RP, subvention 10%	0,00	0,00	0,00
	<b>14 188 985,35</b>	<b>14 128 245,95</b>	<b>60 739,40</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Fonds propres au 01.01.2021	3 192 478,52	3 189 027,84	3 450,68
Résultat de l'exercice	1 750,69	3 450,68	-1 699,99
	<b>3 194 229,21</b>	<b>3 192 478,52</b>	<b>1 750,69</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>17 383 214,56</b>	<b>17 320 724,47</b>	<b>62 490,09</b>

## 5.5. Annexe au bilan

### - **Forme juridique**

Sous l'appellation « Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre / Loèche » désignée ci-après « ProjetSanté » (PS) est constituée une association au sens des articles 60 et ss du Code civil suisse<sup>1</sup>.

### - **Principes comptables retenus**

Les comptes sont tenus sur la base du Code des obligations, article 957 et ss. Par ailleurs, le comité retient le principe de précaution pour l'établissement des comptes et du bilan.

### - **Engagement de produits dérivés**

Au 31 décembre 2022, PS détient 100 contrats Novartis, échéance 16 juin 2023, prix d'exercice 84. La recette y relative (SFr. 30'300.00) a été intégrée sous la rubrique consolidée « intérêts sur placement et titres » de l'année 2022.

### - **Valeur Incendie**

CHF

Edhéa – Ancien hôpital (+ revenu locatif = 300'000)	10'000'000.00
Les Martinets (+ revenu locatif = 600'000)	10'000'000.00
Les Martinets, inventaire mobilier	500'000.00
Les Chardonnerets	600'000.00
Résidence Plantzette (+ revenu locatif = 800'000)	22'000'000.00
Résidence Plantzette - mobilier	<u>800'000.00</u>
<b>Total</b>	<b><u>43'900'000.00</u></b>

**NB : l'ensemble du patrimoine bâti est assuré contre le risque « tremblement de terre ».**

### - **Cautionnement accordé : néant.**

### - **Engagements pris par l'Association dans le cadre de ProjetSanté et ayant fait l'objet d'un transitoire dans les comptes:**

• ASLEC – Projet Phare Ouest	10'000.00
• Un soin juste !	10'000.00
• FXB – Micro-ferme thérapeutique Echappée verte	15'000.00
• Cie digestif	<u>15'000.00</u>
<b>Total</b>	<b><u>50'000.00</u></b>

### - **Incidence de la pandémie Covid-19 ?**

La pandémie liée à la Covid-19 dans le monde ne devrait pas impacter le volume des recettes de notre Association, car nos locataires relèvent de structures publiques (Centre médico-social de la région de Sierre, État du Valais, HES, Hôpital du Valais, Conférence des présidents du district de Sierre, logements mis à disposition prioritairement aux collaborateurs de l'Hôpital).

<sup>1</sup> Statuts de l'Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre/Loèche, article premier

## 5.6. Rapport de l'organe de révision

### Rapport de révision des comptes de l'exercice

Allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour :

#### Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Membres du Comité,  
Mesdames, Messieurs les Représentants des Communes des Districts de Sierre et Loèche,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits & pertes et annexes) de l'Association de valorisation du patrimoine Hospitalier de Sierre / Loèche pour l'exercice arrêté au 31.12.2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme Suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

#### DS Fiduciaire, Duc & Fils SA

Eddy Duc  
Expert Réviseur Agréé  
Réviseur Responsable  
Sierre

Sébastien Duc  
Expert Réviseur Agréé  
Sierre

Sierre, le 22 mai 2023

Page 1

Av. Général Guisan 29, CH-3960 Sierre • T: +41(0)27 455 60 83 • F: +41(0)27 456 10 54 E: info@dsfiduciaire.ch W: www.dsfiduciaire.ch

## 6. Budget 2024

### 6.1. Le budget 2024 de ProjetSanté, en bref

Le budget de ProjetSanté pour l'année 2024 se résume comme suit :

• Produits de fonctionnement	1'420'600.00
• Charges de fonctionnement	<u>-1'303'000.00</u>
<b>Sous-total</b>	<b>117'600.00</b>
• Charges directes ProjetSanté	-108'500.00
<b>Sous-total</b>	<b>9'100.00</b>
• Projet Résidence Plantzette	<u>-13'000.00</u>
<b>Résultat</b>	<b><u>-3'900.00</u></b>

La situation de la **marge d'autofinancement nette** s'établit comme suit :

• <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-3'900.00</b>
• Amortissements comptables	541'000.00
• Dotations aux fonds	250'000.00
• Prélèvement aux fonds	<u>00.00</u>
<b>Marge d'autofinancement nette</b>	<b><u>787'100.00</u></b>

<b>Remboursement hypothèque RP</b>	<b><u>-376'500.00</u></b>
<b>Excédent de financement</b>	<b><u>410'600.00</u></b>

## 6.2. Le budget 2024, comparé au compte 2022 et au budget 2023

Libellé	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
<b>1. Fonctionnement</b>			
Salaires et charges	199 009.10	207 000.00	157 500.00
Matériel nettoyage et autres	11 420.85	10 000.00	13 000.00
Entretien et réparation	73 866.11	147 000.00	129 000.00
Eau et énergie et taxes	126 666.40	135 000.00	164 500.00
Assurances	25 337.90	25 000.00	24 500.00
Amortissement	540 855.09	445 000.00	541 000.00
Affectation au fonds de rénovation	385 388.70	250 000.00	250 000.00
Intérêts et frais de titres	129 945.76	136 000.00	133 000.00
Autres charges	47 558.14	65 000.00	90 500.00
./. Encaissement des charges	-186 174.00	-200 000.00	-200 000.00
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>1 353 874.05</b>	<b>1 220 000.00</b>	<b>1 303 000.00</b>
Loyers Martinets	519 637.54	525 000.00	533 000.00
Loyers ancien hôpital	144 454.40	148 000.00	150 000.00
Loyers Villa les Chardonnerets	24 240.00	25 000.00	25 000.00
Loyers Résidence Plantzette	600 000.00	600 000.00	600 000.00
Loyers RP, bureaux CMS; -1	25 000.00	20 000.00	25 000.00
Loyers Bâtiment Sud (OCVS)	0.00	30 000.00	0.00
Loyers Vignes	0.00	600.00	600.00
Loyers Parking ECAV + Martinets	36 450.00	33 000.00	37 000.00
Intérêts sur placement et titres	98 243.50	50 000.00	50 000.00
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>1 448 025.44</b>	<b>1 431 600.00</b>	<b>1 420 600.00</b>
<b>Sous-total exploitation ordinaire</b>	<b>94 151.39</b>	<b>211 600.00</b>	<b>117 600.00</b>
Charges directes Projet Santé	31 719.70	160 000.00	108 500.00
Projet Résidence Plantzette	14 014.00	50 000.00	13 000.00
Affectation au fonds PS	46 667.00	0.00	0.00
<b>Sous-total Projet Santé</b>	<b>92 400.70</b>	<b>210 000.00</b>	<b>121 500.00</b>
<b>Résultat global</b>	<b>1 750.69</b>	<b>1 600.00</b>	<b>-3 900.00</b>
Amortissements comptables	540 855.09	445 000.00	541 000.00
Dotation aux fonds	474 855.70	300 000.00	250 000.00
<b>Marge d'autofinancement (sans prélèvement)</b>	<b>1 017 461.48</b>	<b>746 000.00</b>	<b>787 100.00</b>
Prélèvement aux fonds	-106 667.00	0.00	0.00
<b>Marge d'autofinancement (avec prélèvement)</b>	<b>910 794.48</b>	<b>746 000.00</b>	<b>787 100.00</b>
<b>2. Investissements</b>			
RP, investissements	-58 279.70	0.00	0.00
RP, subventions cantonales	0.00	0.00	0.00
RP, subventions communales par PS	0.00	0.00	0.00
Martinets, réfection balcons	-560 511.80	-500 000.00	0.00
OCVS, assainissement toiture	-1 010.85	0.00	0.00
<b>Investissements nets</b>	<b>-619 802.35</b>	<b>-500 000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Variation des dettes à long terme</b>	<b>-376 500.00</b>	<b>-376 500.00</b>	<b>-376 500.00</b>
<b>Excédent (+) vs Insuffisance (-) de financement</b>	<b>-85 507.87</b>	<b>-129 900.00</b>	<b>410 600.00</b>

### 6.3. Le mot de la Direction

#### Le mot de la direction opérationnelle

Durant l'année 2022, la direction opérationnelle (DO) a œuvré sous différents axes, dont voici les principaux.

1. **L'Assemblée générale** – la DO a organisé l'AG des délégués en rédigeant le rapport de gestion, en élaborant le projet d'ordre du jour, en présentant les éléments qui la concernent lors de l'Assemblée puis en assurant la revue du procès-verbal de l'Assemblée.
2. **Le Comité** – la DO a élaboré les projets d'ordre du jour, a participé aux séances du Comité et a supervisé la tenue des procès-verbaux.
3. **La Commission des finances** – la DO a soumis le projet des comptes 2021 à la COFI qui l'a validé dont le résultat s'élève à CHF 3'450 en augmentation de CHF 2'750 par rapport au budget.  
La DO a également fait des propositions à la COFI visant à mettre en application les dispositions contractuelles, notamment pour ce qui a trait à l'évolution de l'IPC. Les hausses de loyer ont été notifiées sur la formule officielle laissant aux locataires la possibilité de s'y opposer. Aucun locataire n'a fait usage de ce droit.  
S'agissant des placements financiers, la DO a géré un montant de 800 KFr permettant l'encaissement de dividendes à hauteur de 31 KFr (performance 3.9%) et des produits dérivés pour 62 KFr (performance 7.8%). A ces encaissements, se rajoute l'adaptation du titre à la valeur boursière au 31.12.22, soit 33 KFr (4.1%). Le portefeuille titre a eu une performance favorable de 15.8%. Un merci tout particulier va à l'endroit de M. Hermann Gerber, consultant.
4. **La Commission des constructions** – la DO a représenté le maître d'œuvre à l'occasion du chantier de l'assainissement des balcons du bâtiment des Martinets.  
La DO a été saisie par l'Etat pour procéder à l'assainissement des locaux de l'ORP qui occupe près de 800 m<sup>2</sup> depuis 1997. Les coûts en lien avec cet assainissement seront pris en charge par le canton à l'exception des honoraires de l'architecte qui le seront par PS.  
Pour l'assainissement de la toiture de l'OCVS, la DO a obtenu de la direction de l'OCVS un soutien de 60 KFr payé en 3 tranches annuelles. En prenant en considération ce montant ainsi que les amortissements annuels, le montant inscrit au bilan au 31.12.24 s'élèvera à 53 KFr, date du départ de l'OCVS (Investissement 1981 = 181 KFr).
5. **La Commission de soutien** a mis en œuvre le souhait du Comité de lancer une « opération des 100'000 francs du jubilé ». Comme les six soutiens accordés se développent pendant une certaine durée, la DO a élaboré six projets de conventions qui ont été signées par les organes compétents des bénéficiaires et de PS.
6. **Le Jubilé du 100<sup>ème</sup> anniversaire** – à la demande de la Présidence de PS, la DO a repris le pilotage de ce dossier. C'est ainsi que durant l'année sous revue, la DO a dirigé, respectivement participé, à 15 séances de travail. De plus, cette action a permis de réaliser, avec l'appui du photographe Margelisch, des affiches de type mondial qui serviront à présenter les actions de PS faites depuis 2010.
7. **La Résidence Plantzette** – si la mise à disposition des locaux à l'exploitant date d'avril 2020, la DO s'est appliquée en 2022 à accompagner les bureaux mandatés à l'élaboration du décompte final de construction. Si ce dernier a été validé oralement par le Service cantonal de la Santé publique, il est actuellement à l'examen par le Service cantonal des bâtiments. Le Conseil d'Etat pourra statuer sur le montant final retenu d'ici la fin juin 2023. Il sera dès lors possible de fixer le loyer annuel en prenant en compte les subventions cantonales et communales par le biais de PS. De plus, en application de la convention de bail, un inventaire du mobilier et autre appartenant à PS a été établi. Le montant total s'élève à 1.4 millions. Ce montant est en conformité aux factures payées par PS dans le cadre de ce projet.

La DO remercie vivement le Conseil d'administration de l'hôpital puis le comité de PS pour la confiance témoignée durant toutes ces années en particulier les présidents Gilbert Berthod, Charles-Albert Antille, Manfred Stucky, Alain Perruchoud et Olivier Salamin. Merci aux secrétaires de direction qui l'ont accompagné, à savoir Bernadette Rauch, Geneviève Zufferey et Anne-Jo Favre Caloz. Sa reconnaissance va également aux Services de l'Etat, en particulier ceux de la Santé publique et des bâtiments.

Dominique Epiney

## 7. ProjetSanté a fêté ses 100 ans d'existence en 2022

### 7.1. Rappel des faits

L'année 2022 coïncide avec les éléments suivants :

- les 100 ans de l'Association de l'Hôpital de Sierre, actuellement intitulée avec l'appellation de fantaisie « ProjetSanté » ;
- les 25 ans de la construction du nouvel Hôpital de Sierre (pose de la dernière pierre le 23 avril 1997)
- les 100 ans de la pratique hospitalière à Sierre

Depuis 2020, le Comité de ProjetSanté a estimé qu'il fallait marquer d'une pierre blanche cet événement et a décidé de contacter la direction générale de l'Hôpital du Valais pour connaître son intérêt à participer à la démarche.

D'emblée, le Conseil d'administration de l'Hôpital du Valais par M. Alain de Preux, administrateur, a été séduit de participer aux festivités marquant cet événement.

### 7.2. « Cultivons la santé de demain » 24 septembre 2022



Pour célébrer les 100 ans d'engagement sur le site de Sierre, Projet Santé a mis sur pied un concept de *tavolatta* pour lier santé et développement durable.

L'équipe de Projet Santé a accueilli les participants à la journée en leur permettant de réaliser un terrarium et de découvrir les bienfaits d'une tisane aux plantes alpines. L'occasion pour les visiteurs d'échanger et de découvrir en famille l'association et ses projets.

Pour servir de décor à cette grande table de la nature, les photographies de Jean Marguelisch illustrant les projets soutenus par Projet Santé.

Une journée placée sous le signe de la convivialité, de la santé et du développement durable.

### 7.3. **Le concours d'affiches avec le thème « Une santé durable ? Un défi pour l'environnement ! »**

L'environnement est au cœur des préoccupations de tous. Comment santé et environnement peuvent-ils cohabiter et quels sont les défis pour y parvenir ? Pour l'édition 2023, c'est cette problématique qui a été soumise à l'imagination et à la créativité des 25 élèves de 2<sup>ème</sup> année de l'EDHEA.

Le palmarès 2023 est attribué à un trio féminin. Et la gagnante est Xenia Grange.



## 8. Conclusions

En conclusion, Projet Santé a revu sa copie en matière de gouvernance. Si jusqu'à présent une direction opérationnelle gérait le fonctionnement global de l'association, depuis le début de l'année 2023, cette charge a été répartie dans les commissions.

Cette décision fait suite à un audit et à un accompagnement menés par le bureau Vicario, que nous remercions chaleureusement pour son soutien et son tact. L'objectif était d'optimiser les processus de fonctionnement de Projet Santé, de les rendre plus agiles, d'éviter les doublons et de renforcer le comité exécutif dans une gouvernance plus moderne et plus efficace.

Les 3 commissions existantes (finances, Constructions, Soutien et Communication) ont été renforcées et sont présidées par un membre du comité qui dispose d'une plus grande autonomie et du soutien d'un mandataire spécialisé. Ces trois commissions, si elles fonctionnent de manière autonome, communiquent entre elles via le comité exécutif pour mener à bien toutes les tâches qui lui incombent.

Sierre, le 24 mai 2023

**Pour le Comité de l'Association**

Olivier Salamin, Président

## 9. Contact, buts de ProjetSanté

### **ProjetSanté - Association de valorisation du patrimoine hospitalier de Sierre-Loèche**

Site internet: <http://www.projetsante.ch>

Adresse postale: *ProjetSanté  
Route de la Bonne-Eau 18  
3960 Sierre*

Adresse courriel: [projetsante@projet-sante.ch](mailto:projetsante@projet-sante.ch)

**Téléphone :** **027 565 18 90**

*Présence les mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00*

### **Buts de l'association**

*ProjetSanté est né de la volonté de l'ensemble des communes du district de Sierre et de la majorité des communes du district de Loèche (Ergisch, Gampel-Bratsch, Inden, Leuk, Leukerbad, Oberems, Salgesch, Turtmann-Unterems, Varen), partenaires de l'association de l'Hôpital régional de Sierre-Loèche jusqu'à sa reprise par le canton du Valais.*

*ProjetSanté apporte son aide financière à des démarches et réalisations qui n'incombent pas aux collectivités publiques du fait d'une obligation légale, et qui ne pourraient pas être conduites à leur terme sans une intervention extérieure.*